

Interventions sur la voirie

AMIANTE ET HAP : COMMENT GÉRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Journée d'étude animée par **Isabelle VERBAERE**, Journaliste, Techni.Cités/La Gazette des communes

8 h 30 – 12 h 30

• Ouverture de la journée d'étude

↳ **David ZAMBON**, Directeur général, IDRRIM

Quelle est l'ampleur du risque ? Quelles responsabilités pour les maîtres d'ouvrages ?

• HAP dans les enrobés, risques et solutions

- HAP : définition et dangers
- Présence et exposition aux HAP dans les enrobés routiers : quelles solutions de prévention

↳ **Cosmin PATRASCU**, Département expertise et conseil technique, INRS

• L'amiante dans les routes : de quoi parle-t-on précisément

- Quelles définitions de l'amiante vs fragments de clivage
- Utilisations du chrysotile dans les travaux publics
- Découverte d'actinolite et risque sanitaire : le point sur les avis de l'ANSES

↳ **Anita ROMERO-HARIOT**, Expert amiante, INRS

• Prévention des risques liés à l'amiante : quelles responsabilités pour les maîtres d'ouvrage. Bilan et perspectives 2012-2017-2020

- Structuration et gradation des obligations selon 3 niveaux d'empoussièrement
- Analyse du décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant travaux

↳ **Sylvie LESTERPT**, Cheffe du pôle amiante, Direction générale du travail.

• Le diagnostic en cas de travaux sur les réseaux enfouis : qui a l'obligation de le réaliser

- Point réglementaire
- Décryptage de cas de report de l'obligation de diagnostic sur les occupants de la voirie

↳ **Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE**, Avocat Associé, Cabinet Seban & Associés

13 h 45 – 17 h 30

Echantillonnages, prélèvements et analyses : quelles modalités de repérage respecter

• Quels premiers enseignements de la cartographie amiante des chaussées parisiennes

- Mise en place d'un SIG
- Mode opératoire des prélèvements de matériaux

↳ **Kamel BAHRI**, Chef du bureau des risques professionnels, Direction de la voirie et des déplacements, Ville de Paris

↳ **Damien BALLAND**, Chef du Laboratoire d'essais des matériaux, Ville de Paris

• Comment mettre en œuvre le diagnostic avant travaux

- Sur quels critères se baser pour choisir les diagnostiqueurs chargés des prélèvements et des analyses
- Quelles solutions pour le risque amiante lors des carottages : la méthodologie non émissive de fibres
- Quels délais de mise en œuvre et quelle estimation du coût de l'opération
- L'accompagnement en amont et post analyse

↳ **Patrick BALAY**, Président et directeur technique, Bâtexpert

• Comment gérer les analyses et interpréter les résultats

- Comment constituer et gérer une base de données à l'échelle d'une métropole
- Que faire si les résultats sont hétérogènes sur une même section

↳ **Marc COURBOT**, Co-animateur du groupe de travail « Voirie-Espaces publics et ouvrages d'art », AITF, Ingénieur Voirie déplacements, Lille Métropole

Quelle démarche de prévention pour éviter l'exposition des travailleurs lors des travaux

• Fuites d'eau, nids de poules : les petites interventions réalisées en régie

- Comment gérer les interventions quotidiennes en prenant en compte le risque amiante
- Consignes, équipements, méthode de travail : retours d'expérience

↳ **Sébastien GUICHARD**, Chargé de mission infrastructure cyclable, membre du groupe de pilotage amiante, Bordeaux-Métropole

• Quels moyens de prévention et de protection sur les chantiers programmés à mettre en œuvre

- Avec quelles méthodes évaluer les risques et mesurer les niveaux d'empoussièrement
- Comment analyser les différences d'interprétation entre les travaux à réalisés en sous-section 3 ou sous-section 4

↳ **Kamel BAHRI**, Chef du bureau des risques professionnels, Direction de la voirie et des déplacements, Ville de Paris

Collecte, transports, mise en décharge : les clefs d'une bonne gestion des déchets

• Élimination des déchets d'amiante et/ou des HAP

- Objectifs de prévention pour l'emballage, le chargement, le transport et le déchargement
- Élimination des enrobés routiers : critères techniques et filières

↳ **Anita ROMERO HARIOT**, Expert amiante, INRS



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
conferences.lagazettedescommunes.com
Rubrique « Conférences », Journée d'étude
« Interventions sur la voirie »,
OU AU VERSO



Interventions sur la voirie

AMIANTE ET HAP : COMMENT GÉRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction

Tél.....

E-mail

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 HT (468 TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

JE_VOIR_051017

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 29 septembre 2017

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :
Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com